COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 MAI 2020 À 19h00

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel des séances en session ordinaire. Présidence du Conseil Municipal assurée par Jean-Michel GIROUX, Maire.

Présents **:** GIROUX Jean-Michel, NOTTON Annie, FOURNIER Christophe, BADIER Aimée, BOUCHON Dominique, JOSSERAND Christelle, BARTH David, BLANCHETON Laure-Emilie, BOLLIET Alexis, BROCARD Jérôme, DECAY Camille, DUBREUIL Meryem, GAILLARD Mireille, GOYFFON Geneviève, JAMES David, MILET Gaëtan, MORELLET Jacques, POMMEREL Christian, ROUSSET Frédérique.

Convocation du 14 mai 2020.

Secrétaire de séance : Meryem DUBREUIL

Préambule :
Jean-Michel GIROUX explique que jusqu'au 10 juillet (période d'état d'urgence sanitaire), il est possible de réunir le Conseil Municipal en d'autre lieu que la salle de réunion habituelle (Mairie). C'est pourquoi la salle Firmin Girard du Foyer Rural peut être utilisée permettant un meilleur respect des mesures sanitaires.
Il explique également que pour appliquer ces dispositions, les séances peuvent se dérouler sans que le public ne soit autorisé à y assister (huis-clos) ou en fixant un nombre maximal de personnes pouvant être présentes.
Il a été décidé que cette séance se déroule à huis-clos. Toutefois, afin de satisfaire le caractère public des réunions une retransmission en direct des débats est mise en place.

Ouverture de séance.

Monsieur Jean-Michel GIROUX, Maire sortant, déclare installer le nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2020.
Madame Aimée BADIER, la doyenne des membres présents, prend ensuite la présidence, dénombre 19 conseillers présents et propose l'élection du Maire.
Madame BLANCHETON et Madame DECAY sont nommés assesseurs.
Monsieur GIROUX se porte candidat au poste de Maire.

Élection du Maire :
1er tour :
Votants : 19
Bulletins blancs : 4
Suffrages exprimés : 15

Monsieur Jean-Michel GIROUX est proclamé Maire (15 pour) et est immédiatement installé. Il prend ensuite la présidence et demande au Conseil Municipal de fixer le nombre d'adjoints à élire. Le Maire indique que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints

correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 5 adjoints au Maire maximum. Il rappelle, que la commune, disposait à ce jour de 5 adjoints.
Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à 5 le nombre d'adjoints au Maire de la commune.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'élection des adjoints à scrutin secret de liste. Une liste de 5 candidats est déposée ainsi que la candidature de Mme Geneviève GOYFFON.

1er tour :
Votants : 19
Bulletins blancs : 1
Bulletins nuls : 2
Suffrages exprimés : 16
Liste Annie NOTTON : 15 voix
Geneviève GOYFFON : 1 voix

Madame Annie NOTTON, Monsieur Christophe FOURNIER, Madame Aimée BADIER, Monsieur Dominique BOUCHON et Madame Christelle JOSSERAND sont élus Adjoints au Maire et immédiatement installés.

Le Maire donne ensuite lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L 1111-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, en remet une copie aux conseillers municipaux ainsi que les conditions d'exercices des élus locaux.

Clôture à 20h00.

Le Maire,
J-M GIROUX